



Newsletter n°08-Août 2023

Les conditions préalables au traitement des données de géolocalisation

La géolocalisation est une fonctionnalité qui permet de déterminer la situation géographique et le déplacement d'une personne, d'un véhicule ou encore d'un objet. Elle est désormais présente sur la plupart des téléphones et des applications mobiles. Afin de contrôler le traitement des données de géolocalisation, certaines obligations doivent nécessairement être respectées.

- L'obligation d'information

Le responsable du traitement doit informer la personne concernée sur la collecte et le traitement de ses données personnelles. Les articles 13 et 14 du Règlement général sur la protection des données (ci-après le « RGPD »), et l'article 33 de la Loi informatique et libertés listent toutes les informations à fournir à la personne concernée.

- L'obligation de sécurité

C'est l'article 32 du RGPD prévoit que le responsable du traitement doit mettre "en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque". Il doit s'assurer que les données collectées sont bien protégées.

- Les durées de conservations

Le responsable du traitement a l'obligation de fixer une durée de conservation des données personnelles, qui n'excède pas la durée nécessaire prévue pour atteindre la finalité de collecte des données.

- La minimisation des données

Le responsable du traitement doit uniquement collecter les données personnelles qui sont strictement nécessaires au regard des finalités de traitement.

L'article DC Avocat du mois

- Les précisions de la CJUE sur l'étendue du droit d'accès des personnes

Les chiffres clés du mois

42 % : c'est le pourcentage d'utilisateurs ayant déjà signalé un compte ou des contenus inappropriés grâce aux dispositifs mis en place par les réseaux sociaux ou les plateformes de partage de vidéos.

Plus de 200 millions : c'est le nombre d'établissements et de lieux répertoriés sur Google Maps en 2023.

Actualités

Mercredi 5 juillet 2023, le Sénat a adopté un projet de loi concernant l'Espace Numérique.

Ce projet de loi a pour but :

- d'adapter le droit français au Digital services Act ;
- de protéger le jeune public contre les dangers d'internet ;
- de lutter contre le cyberharcèlement.

Le projet de loi sera examiné en septembre à l'Assemblée nationale.

Astuce RGPD - Comment se mettre en conformité ?

Pour l'utilisation des cookies, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (ci-après la « Cnil ») recommande de mettre en place certaines mesures :

- un bandeau cookies qui laisse à l'utilisateur la possibilité d'accepter ou non les cookies ;
- une politique cookies qui informe de l'utilisation des cookies et d'autres technologies de suivi sur le site ;
- l'utilisateur doit pouvoir revenir sur sa décision à tout moment ;
- redemander le consentement de l'utilisateur après une durée déterminée.



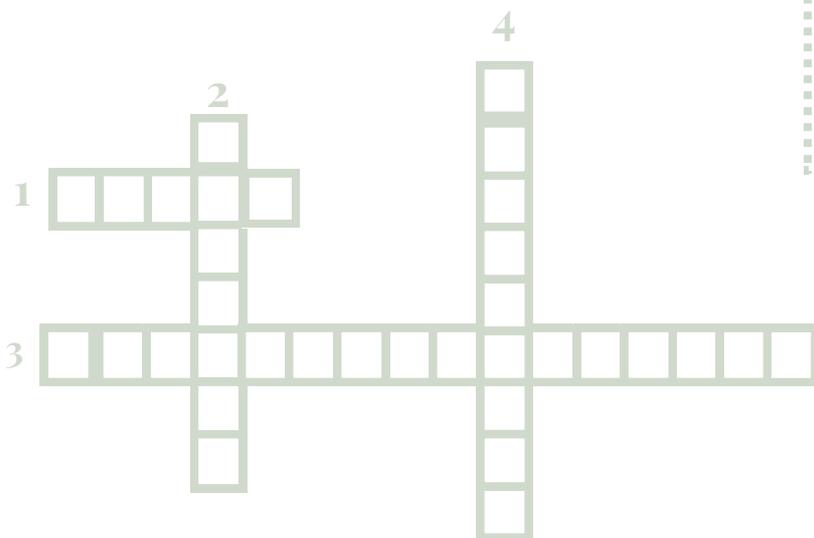
Le saviez-vous ?

La Cnil vous explique la démarche à réaliser pour faire une demande de déréférencement.

Le déréférencement se définit comme le retrait d'une information litigieuse (une photo compromettante, une adresse de domicile...), mais uniquement sur le moteur de recherche en question. La donnée reste accessible sur le site source de la diffusion.

Le déréférencement n'a donc pas la même portée que le droit à l'effacement, prévu à l'article 17 du RGPD. Il ne permet pas une suppression complète des données.

Les mots croisés du RGPD



1. Entreprises les plus puissantes du secteur numérique.
2. Phénomène désignant la production massive de données numériques.
3. Ensemble des infractions pénales commises dans le cyberspace.
4. Techniques informatiques permettant de reconnaître un individu à partir de ses caractéristiques physiques et biologiques.

Réponses aux mots croisés de la Newsletter de Juillet 2023 :

1. Opposition
2. DPO
3. Sensibles
4. IA

Définition du mois

L'identité numérique désigne l'ensemble des traces écrites (commentaires...) et audiovisuelles (vidéo, photo, fichier audio...) laissées par un utilisateur dans le cyberspace.

Elles sont associées à son profil et permettent de l'identifier, de tracer ses activités.

L'identité numérique recouvre de multiples aspects tels que l'identité civile, les identifiants, les comportements de navigation à travers les cookies, l'adresse IP ou encore la géolocalisation.

Cette newsletter est éditée par Maître Debora Cohen :

Site : www.dcavocat.com

P. : +33 (0) 6.50.08.23.47

Mail : debora.cohen@dcavocat.com

